



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 9 septembre 2014 à 19 h 25, sous la présidence du maire suppléant Roger Chevarie et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Roger Chevarie, maire suppléant et conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque dix-sept personnes assistent également à la séance.

R1409-209

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 25 par le maire suppléant Roger Chevarie.

R1409-210

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2014
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Demande de maintien des heures d'ouverture – Postes Canada
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Appropriation de surplus – Installation d'oriflammes – Village de Cap-aux-Meules
 - 7.2.2 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 218 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les exercices financiers 2014 et 2015



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

- 7.3 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.3.1 Appel d'offres n° 212 – Opérations de déneigement et déglacage à L'Île-d'Entrée
- 7.4 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.4.1 Appel d'offres n° 217 – Vente et exploitation d'un système de son et d'éclairage mobile
- 7.5 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.5.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 25 août 2014
 - 7.5.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 368, chemin d'en Haut – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.5.3 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 155, chemin de la Grande-Allée – Village de Cap-aux-Meules
 - 7.5.4 Désignation d'un représentant municipal – Rencontre du forum des partenaires
- 7.6 Réglementation municipale
 - 7.6.1 Avis de motion – Règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.6.2 Modifications au Règlement n° 2014-13 modifiant le règlement n° 2005-07 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 40 000 \$
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

R1409-211

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2014

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2014.

Sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

N1409-212

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1409-213

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 6 au 28 août 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 947 919,62 \$.

N1409-214

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1409-215

Demande de maintien des heures d'ouverture – Postes Canada

CONSIDÉRANT QUE la société canadienne des postes a entrepris de mettre en place certaines mesures de restructuration visant à améliorer l'état de ses finances;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, Postes Canada projette de réduire ses services à l'échelle du pays ce qui aura pour conséquences une diminution des heures d'ouverture pour plusieurs des bureaux de poste situés sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que le service postal est essentiel à notre communauté insulaire et doit demeurer accessible à la population;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal demande à Postes Canada de maintenir le service à la clientèle dans les bureaux de poste des Îles-de-la-Madeleine et, conséquemment, de renoncer aux mesures visant la réduction des heures d'ouverture sur notre territoire.

FINANCES

R1409-216

Appropriation de surplus – Installation d'oriflammes – Village de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QUE le comité de revitalisation de Cap-aux-Meules a mandaté l'entreprise Installations électriques Langford inc. pour procéder à l'installation d'oriflammes dans le village;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

CONSIDÉRANT le surplus disponible du village de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité consultatif du village de Cap-aux-Meules à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approprier la somme de 1 576,31 \$, provenant du surplus accumulé du village de Cap-aux-Meules, au paiement des frais encourus pour l'installation d'oriflammes.

R1409-217

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 218 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les exercices financiers 2014 et 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 14 août 2014, à l'appel d'offres sur invitation relatif aux services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les exercices financiers 2014-2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires invités devaient présenter deux options, soit : A) un contrat de deux ans et B) un contrat de trois ans;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été déposée à cette fin, soit celle de Corbeil & Boudreau & associés;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité d'analyse à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil accepte l'offre de la firme Corbeil & Boudreau & associés, relative à l'option A, et que cette firme soit nommée à titre de vérificateur pour la Municipalité pour les années 2014 et 2015 au prix de 31 500 \$ pour l'année 2014 et de 32 000 \$ pour l'année 2015 plus les taxes applicables.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1409-218

Appel d'offres n° 212 – Opérations de déneigement et déglacage à L'Île-d'Entrée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 4 juillet dernier, à un appel d'offres public relativement à des opérations de déneigement et de déglacage à L'Île-d'Entrée;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent largement le budget prévu par la Municipalité;

CONSIDÉRANT de plus, que l'analyse a démontré la non-conformité des deux soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services techniques et des réseaux publics à l'effet de reprendre le processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° 212 relatif aux opérations de déneigement et de déglacage à L'Île-d'Entrée;

qu'il autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un nouvel appel d'offres.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1409-219

Appel d'offres n° 217 – Vente et exploitation d'un système de son et d'éclairage mobile

CONSIDÉRANT QUE le Service loisir, culture et vie communautaire a procédé à une étude concernant la privatisation des services de sonorisation et d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé le 10 juin dernier, le lancement d'un appel d'offres relatif à la vente et l'exploitation du système de son et d'éclairage mobile;

CONSIDÉRANT QUE deux offres d'achat ont été reçues et qu'après négociation la plus avantageuse, soit celle de l'entreprise Studio du Pêcheur, a été bonifiée à 6 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le Service culture et vie communautaire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal retienne l'offre bonifiée de 6000 \$ faite par l'entreprise Studio du Pêcheur relative à l'achat du système de son et d'éclairage mobile;

que le conseil autorise le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente établissant les modalités prévues au document d'appel d'offres numéro 217.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

R1409-220

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 25 août 2014

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 25 août 2014.

R1409-221

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 368, chemin d'en Haut – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

Le propriétaire du bâtiment sis au 368, chemin d'en Haut, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, lequel chemin est identifié en partie comme corridor panoramique, souhaite agrandir son bâtiment principal au-delà de la superficie maximale permise au Règlement de zonage n° 2010-08.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme conforme un agrandissement de 264 pi², ce qui amènerait le bâtiment principal à une superficie totale de 1552 pi² alors que le Règlement de zonage actuellement en vigueur n'autorise que des bâtiments résidentiels ayant une superficie maximale de 1000 pi².

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement ne vient pas en contradiction avec l'objectif visé par les dispositions réglementaires rattachées au corridor panoramique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 25 août 2014;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié dans le bulletin *L'Info-municipale*, en date du 21 août 2014, à l'effet que le conseil statuerait sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter cette demande de dérogation mineure telle qu'elle a été déposée par le propriétaire du bâtiment sis au 368, chemin d'en Haut, du village de L'Île-du-Havre-Aubert.

R1409-222

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 155, chemin de la Grande-Allée – Village de Cap-aux-Meules

Le propriétaire du bâtiment sis au 155, chemin de la Grande-Allée, du village de Cap-aux-Meules, souhaite procéder à des travaux visant la fermeture de l'abri d'auto qui, une fois fermé, deviendrait un agrandissement du bâtiment principal créant ainsi une situation où le bâtiment principal serait situé trop près de l'une de ses lignes avants.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme conforme un bâtiment principal situé à 3,6 mètres de la ligne avant, alors que la distance minimale requise est de 6 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 25 août 2014;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié dans le bulletin *L'Info-municipale*, en date du 21 août 2014, à l'effet que le conseil statuerait sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter cette demande de dérogation mineure telle qu'elle a été déposée par le propriétaire du bâtiment sis au 155, chemin de la Grande-Allée, du village de Cap-aux-Meules.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

N° de résolution
ou annotation

R1409-223

Désignation d'un représentant municipal – Rencontre du forum des partenaires

CONSIDÉRANT la mise sur pied du forum des partenaires, tel que le prévoit l'action 73 du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE la première rencontre du forum des partenaires se tiendra le 8 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine y détient un siège;

CONSIDÉRANT QUE le président du conseil d'agglomération présidera les travaux du forum et que, conséquemment, la Municipalité doit y être représentée;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal désigne Germain Leblanc à titre de représentant de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au sein du forum des partenaires.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1409-224

Avis de motion – Règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller Germain Leblanc donne avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1409-225

Modifications au Règlement n° 2014-13 modifiant le règlement n° 2005-07 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 40 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 8 juillet 2014, le Règlement n° 2014-13 modifiant le règlement n° 2005-07 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour approbation;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'analyse du dossier, le MAMOT nous demande d'y apporter certaines modifications par voie de résolution;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de ce qui suit :

L'article 1 du règlement n° 2014-13 est remplacé par le suivant :

« Article 1 Titre

Le titre du règlement n° 2005-07 est remplacé par le suivant :
« Règlement n° 2005-07 autorisant une dépense et un emprunt de
226 594 \$ pour l'aménagement de systèmes de traitement des eaux usées
au site de La Côte de L'Étang-du-Nord, au Centre multifonctionnel de
L'Île-du-Havre-Aubert ainsi qu'au Complexe municipal de Havre-aux-
Maisons ».

L'article 2 du règlement n° 2014-13 est modifié :

1° par l'insertion, après « **Article 2 Dépenses autorisées** », de « L'article
2 du règlement n° 2005-07 est remplacé par le suivant : »;

2° par le remplacement de « incluse » par « et les descriptions détaillées
préparées par Premier Tech Environnement, le 18 avril 2005, et par
Bionest, le 14 septembre 2005 et le 6 avril 2006. Ces documents sont
inclus ».

L'article 3 du règlement n° 2014-13 est remplacé par le suivant :

« Article 3 Emprunt autorisé

L'article 3 du règlement n° 2005-07 est modifié par le remplacement de
« 186 594 \$ » par « 226 594 \$ ». ».

L'article 4 du règlement n° 2014-13 est remplacé par le suivant :

« Article 4 Annexe

L'annexe du règlement n° 2005-07 est remplacée par l'annexe A du
présent règlement. ».

L'annexe A du règlement n° 2014-13 est modifiée par l'ajout, à la fin, des
descriptions détaillées préparées par Premier Tech Environnement, le 18 avril
2005, et par Bionest, le 14 septembre 2005 et le 6 avril 2006.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-09-09

N° de résolution
ou annotation

AFFAIRES DIVERSES

N1409-226

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

N1409-227

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ L'orientation du conseil – Rénovation des arénas
- ❖ Promesse de contribution prévue à la corporation pour la sauvegarde du patrimoine des Îles
- ❖ Questionne l'existence ou non de courriels échangés entre l'actuel propriétaire du phare et l'ancien maire
- ❖ L'entente de cession du phare de l'Anse-à-la-Cabane – Recherche d'un document garantissant la pérennité du phare
- ❖ Appel d'offres n° 207 – Fait part au conseil de ses commentaires quant au type de luminaires retenus – Émet de sérieux doutes que la garantie puisse s'appliquer – Affirme qu'il y a eu incompétence dans ce dossier et qu'il sera en mesure de le démontrer lors de la prochaine séance où il viendra demander la démission d'un des employés municipaux
- ❖ Chemin du Phare – Évolution des travaux – Installation d'un ponceau

R1409-228

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Léon Déraspe, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 9.

Roger Chevarie, maire suppléant

Jean-Yves Lebreux, greffier